

Cote du document: EB 2019/LOT/P.12
Date: 25 septembre 2019
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et de don au titre du Cadre
pour la soutenabilité de la dette

République du Mali

Projet Multi-énergies pour la résilience et la
gestion intégrée des terroirs

Numéro du projet: 2000001896

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Lisandro Martin
Directeur
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Jean-Pascal Kabore
Directeur de pays
téléphone: + 221 77 450 45 39
courriel: p.kabore@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Pour: Approbation

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements tirés de l'expérience	2
II. Description du projet	3
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles du projet	3
B. Composantes/résultats et activités	3
C. Théorie du changement	4
D. Alignement, appropriation et partenariats	4
E. Coût, avantages et financement	5
III. Risques	10
A. Risques liés au projet et mesures d'atténuation	10
B. Catégorie environnementale et sociale	10
C. Classement au regard des risques climatiques	10
D. Soutenabilité de la dette	10
IV. Mise en œuvre	11
A. Cadre organisationnel	11
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	12
C. Plans de mise en œuvre	12
V. Instruments et pouvoirs juridiques	13
VI. Recommandation	13
Appendices	
I. Accord de financement négocié	
II. Cadre logique et théorie du changement	
III. Cadre intégré des risques	

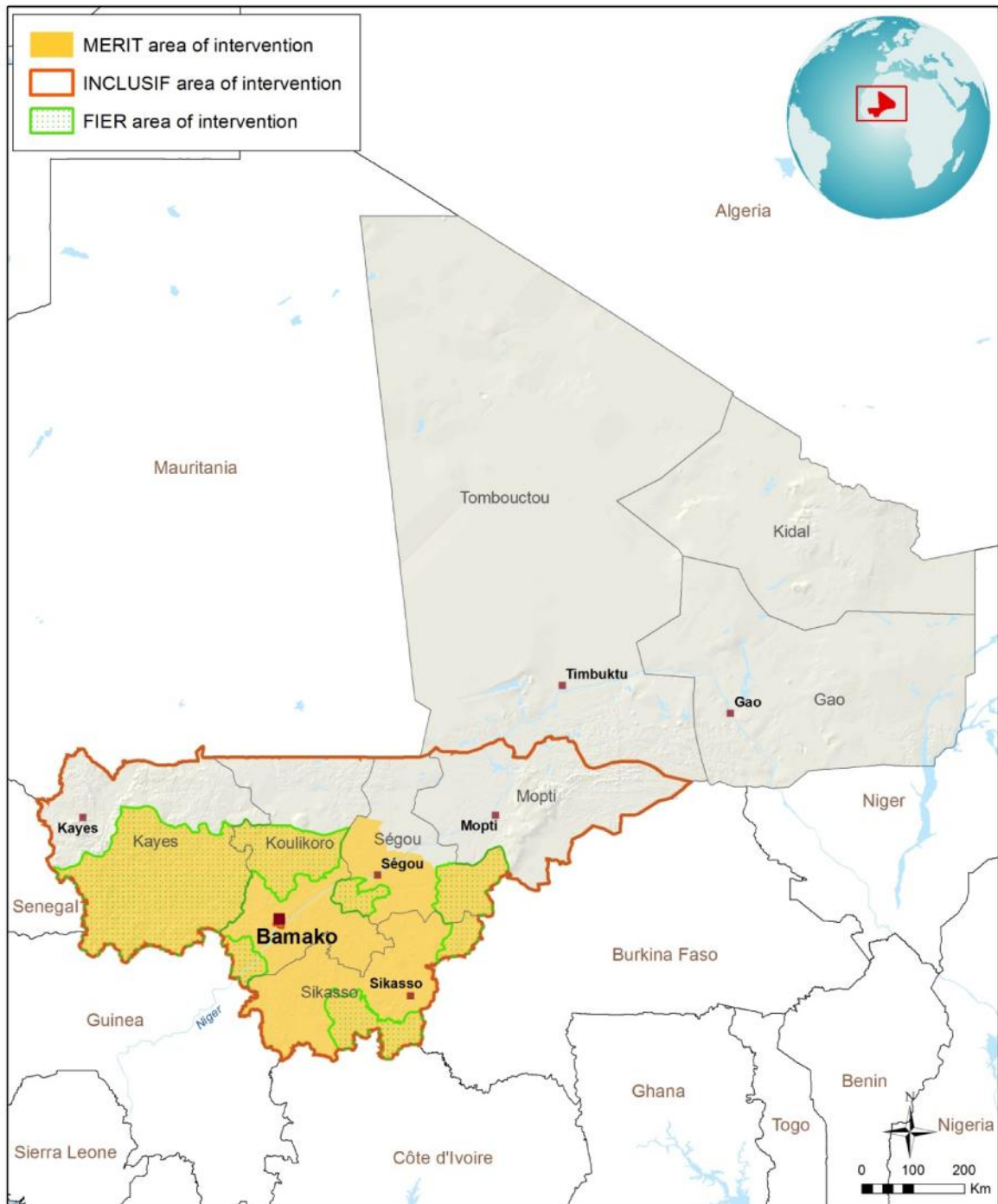
Équipe d'exécution du projet

Directeur régional:	Lisandro Martin
Directeur du bureau sous-régional:	Benoît Thierry
Directeur de pays:	Jean-Pascal Kabore
Responsable technique du projet:	Antonio Rota
Responsable de la gestion financière:	Awa Mbaye
Spécialiste climat et environnement:	Pathe Amath Sene
Juriste:	J. Gabriel Rodriguez-Rico

Sigles et acronymes

ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIER	Projet de formation professionnelle, d'insertion et d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux
INCLUSIF	Projet de services financiers inclusifs dans la filière agricole
MERIT	Projet Multi-énergies pour la résilience et la gestion intégrée des terroirs
ODD	objectif de développement durable
PAPAM	Projet visant à améliorer la productivité agricole
UCN	Unité de coordination nationale

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 27/08/2019

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	Ministère de l'économie et des finances
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du projet:	44,36 millions d'EUR équivalant approximativement à 50,8 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	19,11 millions d'EUR équivalant approximativement à 21,9 millions d'USD
Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette:	7,07 millions d'EUR équivalant approximativement à 8,1 millions d'USD
Montant du financement du FIDA (action climatique)*:	29,1 millions d'USD
Conditions du prêt et don du FIDA:	Prêt à des conditions particulièrement favorables et don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette
Cofinancier:	Fonds pour l'environnement mondial
Montant du cofinancement:	Fonds pour l'environnement mondial: approximativement 1,74 million d'EUR équivalant approximativement à 2 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Don
Contribution de l'emprunteur:	4,26 millions d'EUR équivalant approximativement à 4,9 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	3,95 millions d'EUR équivalant approximativement à 4,5 millions d'USD
Déficit de financement:	8,23 millions d'EUR équivalant approximativement à 9,4 millions d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	FIDA

* Selon les méthodes des banques multilatérales de développement relatives au financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets.

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 65.

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. Malgré une croissance économique de 5,4% en 2016, le Mali se classe seulement 182^e sur 189 pays en 2018 selon l'indice de développement humain: le pays est aux prises avec d'importantes difficultés de développement qui appellent l'intensification de la production de richesse et la lutte contre la pauvreté. De plus, depuis 2012, le Mali se trouve face à une crise sociopolitique. Malgré cette situation, le FIDA a maintenu son portefeuille actif, en recentrant ses opérations sur les zones du centre et du sud du pays.
2. Le secteur agricole contribue pour 40% au produit intérieur brut et emploie près de 80% de la population, en majorité dans des exploitations familiales de moins de cinq hectares et peu équipées. La durabilité des systèmes de production agricoles et d'élevage est mise à mal, du fait notamment de l'augmentation de la densité de la population combinée aux effets des changements climatiques.
3. De surcroît, la quasi-absence d'accès à l'énergie freine la transformation de l'agriculture et la modernisation des exploitations familiales agricoles maliennes: 15% de la population rurale seulement a accès à l'électricité¹. Les femmes rurales sont les premières touchées par ce contexte.
4. L'ensemble des facteurs évoqués ci-dessus favorise l'exode rural et pèse sur la probabilité que le Mali atteigne les objectifs de développement durable (ODD).
Politiques et stratégies relatives à l'agriculture familiale, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire
5. La loi d'orientation agricole de 2006 est le texte qui encadre l'activité de l'ensemble des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la forêt. Les autres politiques et stratégies mises en œuvre dans le domaine et en lien avec le projet sont les suivantes: i) la Politique de développement agricole du Mali; ii) le Plan national d'investissement dans le secteur agricole pour la période 2015-2024; iii) la Politique nationale de développement de l'élevage adoptée en 2004; iv) la contribution prévue déterminée au niveau national de 2015.

Aspects particuliers relatifs aux questions que le FIDA doit transversaliser en priorité

6. Changements climatiques. À l'instar des autres pays sahéliens, le Mali fait face aux effets des changements climatiques, qui se manifestent par une détérioration des conditions climatiques, qui altère les moyens d'existence des populations à long terme.
7. Genre et jeunes. Chez les femmes, qui représentent 50,3% de la population malienne, le taux de chômage est plus élevé que chez les hommes. Pas moins de 63,7% des femmes actives travaillent dans le secteur agricole et sont responsables d'au moins 70% de la production alimentaire. L'analphabétisme est plus important chez les femmes que chez les hommes, et, chez les jeunes, le taux d'alphabétisation est d'environ 38,8% chez les femmes et 56% chez les hommes². Les jeunes forment aussi un groupe vulnérable fortement touché par la pauvreté.

¹ Institut national de la statistique, 2013.

² Statistiques du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2012.

Ils ont un accès limité à la formation et à la terre dans les zones rurales. Cette situation les force à émigrer dans les villes ou à l'étranger.

8. Nutrition. La sécurité alimentaire et la nutrition se sont bien améliorées au Mali ces dernières années. Toutefois, l'insécurité alimentaire et la malnutrition chronique restent des problèmes endémiques. En zone rurale, l'accès aux services de santé et à l'eau potable est limité, avec respectivement 14% et 56% de la population rurale qui ont accès à ces services³.

Justification de l'intervention du FIDA

9. Le FIDA est présent au Mali depuis plus de 35 ans et est reconnu pour son expertise et sa connaissance des problématiques de développement agricole, de réduction de la pauvreté rurale et d'adaptation aux changements climatiques. En particulier, il a obtenu d'excellents résultats dans le cadre du Projet visant à améliorer la productivité agricole au Mali appuyé par le Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP/PAPAM), qui s'est achevé en juillet 2018, par la promotion d'un nexus énergétique constitué d'un couplage biodigesteurs/kits photovoltaïques.
10. Dans ce contexte, le Gouvernement malien a amorcé l'introduction des biodigesteurs dans les politiques et stratégies nationales, rejoignant ainsi les politiques régionales⁴. De ce fait, le Projet Multi-énergies pour la résilience et la gestion intégrée des terroirs (MERIT) contribuera à parachever la stratégie nationale de promotion des biodigesteurs en cours de formulation et à mettre au point un programme national de biodigesteurs.

B. Enseignements tirés de l'expérience

11. Le MERIT permettra de reproduire et d'amplifier les résultats positifs obtenus dans le cadre de l'ASAP/PAPAM, en capitalisant les enseignements tirés de deux volets: i) la diffusion de la technologie couplant biogaz et photovoltaïque, ii) la mise en œuvre des plans d'adaptation communaux.
12. Au niveau national, la promotion du couplage biogaz/photovoltaïque a été l'occasion de commencer à renforcer le cadre de la politique relative au biogaz et aux biodigesteurs en particulier, tandis que, au niveau du terroir villageois, la mise en place de ce couplage a contribué à la restauration des écosystèmes, à la fois par l'amélioration de la fertilité des sols (transfert de matières organiques par l'utilisation du digestat) mais surtout par la réduction de la pression sur les ressources forestières.
13. Pour ce qui est de l'innovation apportée par le projet, les leçons tirées des tests comparatifs sur les biodigesteurs permettent de conclure que la technique du dôme fixe en briques est la plus pertinente et que les biodigesteurs flexibles peuvent s'avérer intéressants pour les petits ménages et dans les zones où la dureté du sol empêche l'installation d'un dôme.
14. Le succès de la promotion du couplage biodigesteurs/kits photovoltaïques dans le cadre de l'ASAP/PAPAM est largement dû à l'excellence des partenaires d'exécution et à la création de savoir-faire spécialisé au niveau local à travers ce partenariat.
15. L'ASAP/PAPAM a bénéficié d'une démarche d'apprentissage fondée sur les échanges internationaux (Rwanda, Burkina Faso), dans le domaine des bioénergies et de leurs co-bénéfices. Dans le cadre du MERIT, cette démarche sera poursuivie et des liens seront établis avec les nombreuses initiatives sur le biogaz existant dans la sous-région, dont le Programme de partenariat pour le biogaz en Afrique, soutenu par l'Organisation néerlandaise de développement.

³ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2011.

⁴ En particulier le Programme national de biodigesteurs du Burkina Faso, et les conférences internationales sur le biogaz organisées dans la sous-région, dans le cadre du Programme de partenariat pour le biogaz en Afrique.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles du projet

16. Objectif de développement. Le but du projet est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la résilience, y compris la résilience climatique, des ruraux pauvres dans le sud du Mali. Son objectif de développement est l'amélioration durable de l'accès à des énergies renouvelables et de la productivité des sols. Le MERIT renforcera la résilience climatique des écosystèmes par la promotion de sources d'énergie à faible émission. Il bénéficiera à plus de 42 000 ménages, soit environ 420 000 bénéficiaires indirects dans sa zone d'intervention, dont au moins 50% de femmes et 30% de jeunes.
17. Zone d'intervention et groupe cible. La zone d'intervention d'ASAP/PAPAM était située dans six cercles dans le sud des régions de Kayes et de Sikasso. Dans le cadre du MERIT, l'intervention sera élargie dans ces régions et touchera aussi les régions de Koulikoro et Ségou. En outre, il convient de mentionner que le MERIT recoupe les zones d'intervention du Projet de formation professionnelle, d'insertion et d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux du FIDA (FIER) et du Projet de services financiers inclusifs dans la filière agricole au Mali (INCLUSIF), avec lesquels des synergies de mise en œuvre seront recherchées.
18. Ciblage géographique. Le MERIT cible en priorité les petits exploitants (agriculteurs, éleveurs, agropasteurs), femmes, hommes et jeunes, considérés comme le groupe le plus vulnérable aux changements climatiques. La technique de ciblage associera les critères de vulnérabilité aux changements climatiques, à l'échelle locale, aux critères d'éligibilité retenus (nombre d'animaux, accès à l'eau) dans le cadre de l'ASAP/PAPAM pour identifier les bénéficiaires de biodigesteurs. Concernant la mise en place des biodigesteurs, le projet favorisera le ciblage de ménages vulnérables, en commençant par ceux de grande taille ou concessions familiales⁵. Les activités connexes⁶ promues dans le cadre du projet bénéficieront en priorité aux producteurs vulnérables n'ayant pas assez d'animaux pour tirer parti de la mise en place d'un biodigesteur. Le MERIT pilotera la diffusion de biodigesteurs de taille réduite, ce qui permettra de cibler les ménages plus pauvres dont le nombre d'animaux est inférieur et d'éviter ainsi l'accaparement par les élites.

B. Composantes/résultats et activités

19. Le MERIT comprendra trois composantes et six sous-composantes:

- i) Composante 1. Promotion du couplage biodigesteur/kit photovoltaïque

Sous-composante 1.1: Renforcement du cadre institutionnel de promotion des énergies renouvelables. Le projet promouvra un dialogue politique inclusif sur les stratégies relatives aux énergies renouvelables et, en particulier, au biogaz, en appuyant la mise en place d'une plateforme multiacteur regroupant les parties prenantes publiques et privées.

Sous-composante 1.2: Extension du couplage économe en gaz à effet de serre à l'échelle des ménages. Cette sous-composante appuiera la mise à l'échelle des technologies dans le domaine des énergies renouvelables testées et validées dans le cadre de l'ASAP/PAPAM.

⁵ Au Mali, la concession réunit l'ensemble des personnes qui partagent le repas, et peut dépasser 30 personnes.

⁶ Diffusion de foyers améliorés et de lampes solaires, activités de formation sur l'agroécologie, réhabilitation des terres par des approches à haute intensité de main-d'œuvre, etc.

ii) Composante 2. Résilience des systèmes de production et gestion intégrée des terroirs

Sous-composante 2.1: Gestion intégrée des terroirs. Le MERIT assurera la mise en œuvre des plans communaux d'adaptation, conformément au cadre de la politique agricole nationale. Cent cinquante plans seront élaborés, selon une approche participative et ascendante de diagnostic et de planification.

Sous-composante 2.2: Biofertilisants et intégration agriculture/élevage/foresterie pour une intensification durable des systèmes de production. Cette sous-composante sera mise en œuvre selon une démarche de test et de diffusion d'innovations, couplée à un mécanisme de formation pour une diffusion à grande échelle: i) construction de 250 parcs améliorés pour le parage des animaux, ii) mise en place de champs-écoles paysans dans 1 250 villages, iii) installation de systèmes intégrés de maraîchage valorisant le biodigestat dans les 150 nouveaux petits périmètres maraîchers et les 250 autres existants, iv) promotion et installation de 2 500 parcs améliorés; v) appui à l'émergence d'un réseau de paysans relais.

iii) Composante 3. Gestion de projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

Sous-composante 3.1: Gestion de projet.

Sous-composante 3.2: Suivi-évaluation et gestion des savoirs.

C. Théorie du changement

20. Dans le domaine agricole, le Mali fait face aux difficultés suivantes: i) non-durabilité des systèmes de production agricole et d'élevage; ii) baisse progressive de la fertilité des sols; iii) quasi-absence d'accès à l'énergie nécessaire pour la transformation de l'agriculture et la modernisation des exploitations familiales agricoles.
21. Grâce à l'extension des résultats obtenus au titre de l'ASAP/PAPAM dans les quatre régions du sud du Mali, le MERIT permettra de parer à ces difficultés en améliorant la productivité des sols de façon durable et en facilitant l'accès des ruraux pauvres, en particulier des femmes, aux énergies renouvelables, par: i) l'optimisation de la collecte de la matière organique animale et végétale; ii) la capitalisation du pouvoir transformationnel du couplage biogaz/photovoltaïque; iii) la valorisation agricole du biodigestat; iv) l'intégration agriculture/élevage; v) la restauration des eaux, des sols et des forêts.
22. Ainsi, le MERIT apportera un changement à tous les niveaux d'intervention: i) diminution des émissions de gaz à effet de serre, ii) amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, iii) réduction de la pauvreté, renforcement de la résilience, notamment climatique, iv) contribution à la réalisation des ODD 1, 2, 5, 7, 13 et 15.

D. Alignement, appropriation et partenariats

23. Par ses interventions, le MERIT contribuera à la réalisation des ODD précédemment mentionnés: ODD 1, "Pas de pauvreté", ODD 2, "Faim zéro", ODD 5, "Égalité entre les sexes", ODD 7 "Énergie propre et d'un coût abordable", ODD 13 "Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques" et ODD 15 "Vie terrestre".
24. Alignement sur les priorités du FIDA. Le MERIT est conforme aux objectifs stratégiques 1 (accroissement de la production) et 3 (augmentation de la résilience); de plus, il est en adéquation avec l'objectif stratégique 1 de la note de stratégie pays pour le Mali, à savoir soutenir une production agricole résiliente face aux changements climatiques.

25. Partenariat. Le MERIT appuiera, en concertation avec plusieurs ministères, une concertation multiacteur sur la politique relative aux biodigesteurs, en favorisant une révision des politiques menées qui tiennent compte de cette technologie, et en appuyant la mise en place d'une stratégie et d'un programme national de biodigesteur, permettant d'envisager une mise à l'échelle dans tout le pays. D'importantes possibilités de partenariat ont été recensées et seront poursuivies avec: i) le Projet de soutien au développement du secteur de l'élevage de la Banque mondiale; ii) le Projet d'appui à la transition agro-écologique dans les zones cotonnières de l'Agence française de développement; iii) les interventions de l'Agence allemande de coopération internationale en faveur de la diffusion de solutions photovoltaïques de qualité; iv) les initiatives du Programme alimentaire mondial dans la zone d'intervention. Par ailleurs, lors de la mise en œuvre du projet, une attention sera prêtée à la stratégie d'électrification de l'Agence malienne pour le développement de l'énergie domestique et l'électrification rurale, l'objectif étant de renforcer la synergie.
26. Le MERIT s'inscrit aussi dans l'approche "programme de pays" mise en œuvre au Mali et s'articule avec les autres projets du portefeuille du FIDA. Pendant la formulation du nouveau Programme d'options stratégiques pour le pays, avec l'appui du pôle Afrique de l'Ouest du Fonds, le bureau de pays approfondira aussi la coopération avec les autres organismes des Nations Unies présentes dans le pays et la sous-région, selon le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'Initiative en faveur du Sahel.

E. Coût, avantages et financement

27. Le montant total du projet ainsi que du financement par le FIDA figurent aux tableaux 1, 2 et 3.
28. Le déficit de financement total, qui s'élève à 8,2 millions d'EUR équivalant approximativement à 9,4 millions d'USD, peut éventuellement être couvert au titre des cycles ultérieurs du Système d'allocation fondé sur la performance ou par un cofinancement à déterminer pendant l'exécution.
29. Les sous-composantes 1.1 et 1.2 ont été entièrement comptabilisées comme financements dédiés à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets. Le montant total du financement du FIDA au titre de l'action climatique pour ce projet s'élève, selon les calculs préliminaires, à 29 150 544 USD, soit 97,3% du financement FIDA.

Coût du projet

30. Le coût total du projet, sur une période de 6 ans, y compris les provisions pour inflation, s'élève à 44,36 millions d'EUR. Les coûts de base sont de 41,81 millions d'EUR. Les provisions pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 0,16 million d'EUR et 2,39 millions d'EUR.
31. Les coûts totaux par composante figurent au tableau 1.

Tableau 1
Coût du projet par composante (et sous-composante) et par source de financement
(en milliers d'EUR)

Composante/sous-composante	Bénéficiaires		Prêt du FIDA (prédémarrage)		Don du FIDA (prédémarrage)		Prêt du FIDA		Don du FIDA		Déficit environnement et climat		Fonds pour l'environnement mondial		Déficit Gouvernement		Total			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
1. Promotion du couplage biodigesteur/kit photovoltaïque																				
1.1. Renforcement du cadre institutionnel de promotion des énergies renouvelables	-	-	-	-	-	-	825	71,8	305	26,6	-	-	19	1,6	-	-	0	-	1 148	2,6
1.2. Extension du couplage économe en gaz à effet de serre à l'échelle des ménages	2 655	17,7	-	-	-	-	6 567	43,9	2 429	16,2	3 309	22,1	-	-	-	-	0	-	14 959	33,7
Sous-total	2 655	16,5	-	-	-	-	7 391	45,9	2 734	17,0	3 309	20,5	19	0,1	-	-	0	-	16 107	36,3
2. Résilience des systèmes de production et gestion intégrée des terroirs																				
2.1. Gestion intégrée des terroirs	-	-	-	-	-	-	2 681	25,7	992	9,5	1 193	11,4	1 315	12,6	-	-	4 257	40,8	10 437	23,5
2.2. Biofertilisants et intégration agriculture/élevage/foresterie pour une intensification durable des systèmes de production	1 299	14,3	-	-	-	-	2 743	30,1	1 014	11,1	443	4,9	327	3,6	3 281	36,0	0	-	9 107	20,5
Sous-total	1 299	6,6	-	-	-	-	5 424	27,8	2 006	10,3	1 636	8,4	1 641	8,4	3 281	16,8	4 257	21,8	19 545	44,1
3. Gestion de projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs																				
3.1. Gestion de projet	-	-	39	0,5	14	0,2	5 401	71,7	1 998	26,5	-	-	82	1,1	-	-	0	-	7 533	17,0
3.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	-	-	57	4,8	21	1,8	802	68,2	297	25,2	-	-	-	-	-	-	0	-	1 176	2,7
Sous-total	-	-	95	1,1	35	0,4	6 203	71,2	2 294	26,3	-	-	82	0,9	-	-	0	-	8 709	19,6
Total	3 954	8,9	95	0,2	35	0,1	19 018	42,9	7 034	15,9	4 945	11,1	1 741	3,9	3 281	7,4	4 257	9,6	44 361	100,0

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'EUR)

Catégorie de dépenses	Bénéficiaires		Prêt du FIDA (prédémarrage)		Don du FIDA (prédémarrage)		Prêt du FIDA		Don du FIDA		Déficit environnement et climat		Fonds pour l'environnement mondial		Déficit		Gouvernement		Total		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
I. Dépenses d'investissement																					
1. Travaux	46	1,3	-	-	-	-	30	0,8	11	0,3	-	-	-	-	185	5,2	3 308	92,4	3 579	46	
2. Véhicules et équipements	-	-	-	-	-	-	285	71,7	105	26,5	-	-	-	-	7	1,8	0	-	398	0,9	
3. Biens, services et intrants	3 796	21,0	47	0,3	17	0,1	4 506	25,0	1 667	9,2	4 399	24,4	221	1,2	2 868	15,9	538	3,0	18 059	40,7	
4. Formation et ateliers	-	-	-	-	-	-	2 214	56,0	819	20,7	546	13,8	324	8,2	51	1,3	0	-	3 953	8,9	
5. Services de consultants																					
Études	-	-	43	3,8	16	1,4	469	41,5	173	15,3	-	-	17	1,5	-	-	412	36,4	1 131	2,5	
6. Assistance technique																					
Assistance technique internationale	-	-	-	-	-	-	2 362	66,0	874	24,4	-	-	346	9,7	-	-	0	-	3 582	8,1	
Assistance technique nationale	112	1,7	5	0,1	2	-	4 161	61,9	1 539	22,9	-	-	752	11,2	154	2,3	0	-	6 725	15,2	
Sous-total	112	1,1	5	-	2	-	6 523	63,3	2 413	23,4	-	-	1 097	10,6	154	1,5	0	-	10 307	23,2	
Sous-total	112	1,0	48	0,4	18	0,2	6 992	61,1	2 586	22,6	-	-	1 115	9,7	154	1,3	412	3,6	11 438	25,8	
Total des dépenses d'investissement	3 954	10,6	95	0,3	35	0,1	14 026	37,5	5 188	13,9	4 945	13,2	1 660	4,4	3 265	8,7	4 257	11,4	37 426	84,4	
II. Dépenses renouvelables																					
1. Salaires et indemnités	-	-	-	-	-	-	3 254	71,7	1 204	26,5	-	-	82	1,8	-	-	0	-	4 539	10,2	
2. Frais de fonctionnement	-	-	-	-	-	-	1 738	72,5	643	26,8	-	-	-	-	16	0,7	0	-	2 396	5,4	
Total des dépenses renouvelables	-	-	-	-	-	-	4 992	72,0	1 846	26,6	-	-	82	1,2	16	0,2	0	-	6 935	15,6	
Total	3 954	8,9	95	0,2	35	0,1	19 018	42,9	7 034	15,9	4 945	11,1	1 741	3,9	3 281	7,4	4 257	9,6	44 361	100,0	

Tableau 3

Coût du projet par composante (et sous-composante) et par année du projet

(en milliers d'EUR)

Composante/sous-composante	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
1. Promotion du couplage biodigesteur/kit photovoltaïque							
1.1. Renforcement du cadre institutionnel de promotion des énergies renouvelables	118	261	305	261	131	73	1 148
1.2. Extension du couplage économe en gaz à effet de serre à l'échelle des ménages	278	2 263	4 631	5 267	1 966	554	14 959
Sous-total	396	2 523	4 936	5 528	2 097	626	16 107
2. Résilience des systèmes de production et gestion intégrée des terroirs							
2.1. Gestion intégrée des terroirs	648	2 605	2 634	2 581	1 304	665	10 437
2.2. Biofertilisants et intégration agriculture/élevage/foresterie pour une intensification durable des systèmes de production	277	1 226	2 296	2 467	2 337	505	9 107
Sous-total	925	3 831	4 930	5 048	3 640	1 170	19 545
3. Gestion de projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs							
3.1. Gestion de projet	1 492	1 037	1 055	1 107	1 212	1 630	7 533
3.2. Suivi-évaluation et gestion des savoirs	241	208	158	267	131	172	1 176
Sous-total	1 733	1 245	1 213	1 374	1 343	1 802	8 709
Total	3 054	7 599	11 079	11 950	7 080	3 599	44 361

∞

Stratégie et plan de financement/cofinancement du projet

32. Le plan de financement du projet se présente comme suit: i) FIDA pour un total de 26,18 millions d'EUR équivalant approximativement à 30,0 millions d'USD (dont 131 000 EUR de fonds de prédémarrage), soit 59,1% du coût total; ii) le Fonds pour l'environnement mondial, pour un total de 1,74 million d'EUR équivalant approximativement à 2,0 millions d'USD, soit 3,9% du coût total; iii) un déficit de financement total de 8,23 millions d'EUR équivalant approximativement à 9,4 millions d'USD (déficit environnement et climat de 4,94 millions d'EUR, soit 11,1% du coût total et déficit de financement de 3,28 millions d'EUR, soit 7,4% du coût total); iv) les bénéficiaires, pour 3,95 millions d'EUR équivalant approximativement à 4,5 millions d'USD, soit 8,9% du financement total; v) le Gouvernement pour 4,26 millions d'EUR équivalant approximativement à 4,9 millions d'USD, soit 9,6% du coût total.

Décaissement

33. Les financements du FIDA et des autres bailleurs seront mis à disposition par l'intermédiaire des comptes désignés (un par bailleur) libellés dans une monnaie à déterminer et ouverts à Bamako dans une banque commerciale. Au niveau de chaque unité régionale de gestion de projet, il sera ouvert également un sous-compte dans une devise à déterminer.

Résumé des avantages et analyse économique

34. L'analyse financière montre que toutes les activités du projet sont rentables, avec des taux de rentabilité interne qui varient entre 21% (maraîchage) et 305% (lampes solaires) et des valeurs actuelles nettes qui varient entre 75 USD (foyer amélioré) et 7 141 USD (biodigesteur fixe de 4 mètres cubes).
35. Les résultats de l'analyse économique montrent que le projet est rentable, bien que tous ses avantages n'aient pas été pris en compte. À partir des hypothèses faites, la valeur actuelle nette est de 15,7 milliards de FCFA, soit 28 millions d'USD. Le taux de rentabilité économique est de 21%.

Stratégie de sortie et durabilité

36. La durabilité du projet sera garantie par une logique de transfert de compétences vers les parties prenantes nationales, et ce à plusieurs niveaux:
- institutionnel, à travers la mise en place d'une plateforme nationale par les institutions concernées;
 - des investissements: les bénéficiaires des technologies (biodigesteurs, kits photovoltaïques, lampes solaires, etc.) seront formés à la maintenance du matériel, tandis qu'une expertise locale sera renforcée pour les services de maintenance plus techniques;
 - environnemental: les activités proposées au titre de la composante 2 visent toutes à promouvoir une transition agro-écologique vers des systèmes de production plus intensifs mais préservant le potentiel productif et les ressources naturelles;
 - du dispositif de formation, avec la participation active des producteurs. L'appropriation des résultats par un processus d'apprentissage participatif garantira l'adaptation des innovations agricoles proposées aux conditions agro-économiques et socio-culturelles locales. De plus, les interventions favoriseront l'émergence de groupements, formeront des facilitateurs paysans et renforceront les réseaux de paysans relais, ce qui contribuera à pérenniser les activités;
 - social, grâce à un investissement en capital humain visant à renforcer les capacités locales des bénéficiaires (directs et indirects) dans les différentes structures qui seront mises en place au niveau villageois.

37. Stratégie de sortie. Elle reposera sur le renforcement et le développement de l'offre de services touchant aux différentes thématiques du projet. Les institutions nationales seront renforcées dans leur capacité s'agissant de formuler des stratégies et politiques, et accompagnées pour élaborer un programme national de biodigesteurs.

III. Risques

A. Risques liés au projet et mesures d'atténuation

38. Les risques les plus probables sont ceux liés aux capacités institutionnelles pour la mise en œuvre et la durabilité. Ces risques seront atténués grâce à la coordination effective des acteurs garantie par:
- les mécanismes et instances de coordination: i) au niveau du cadre de gestion du projet; ii) au niveau de la composante 1, avec la mise en place d'une plateforme de coordination réunissant tous les acteurs pertinents du secteur du biogaz;
 - l'approche programmatique adoptée dans le cadre des projets MERIT, FIER et INCLUSIF, garantissant l'harmonisation de la mise en œuvre des activités du FIDA au Mali;
 - un flux de communication régulier, qui sera facilité par l'Unité de coordination nationale (UCN) et contribuera à améliorer la coordination et les échanges de bonne pratiques.
39. Le cadre intégré de risques figurant en appendice III illustre les autres risques et leurs mesures d'atténuation.

B. Catégorie environnementale et sociale

40. Le projet va faciliter l'émergence de pratiques durables et plus respectueuses de l'environnement. Les impacts socio-environnementaux négatifs principaux seront évités et suivis: i) les risques de conflits seront préalablement recensés et résolus dans le cadre des commissions foncières villageoises; ii) les ressources en eau souterraine au niveau des nappes profondes seront préférentiellement valorisées par rapport au nappes superficielles et le système de suivi national sera renforcé; iii) les risques sanitaires liés à la gestion d'excréments humains pour les biodigesteurs seront préalablement recensés et évités par des campagnes de sensibilisation adéquates. En conséquence, le projet relève de la catégorie B.

C. Classement au regard des risques climatiques

41. Dans la zone d'intervention, les changements climatiques ont des impacts sur l'augmentation de la vulnérabilité des communautés aux sécheresses, inondations et feux de brousses. L'objectif de l'approche suivie dans le projet est de réduire la vulnérabilité des groupes cibles aux risques climatiques en valorisant: i) les pratiques agropastorales d'adaptation, ii) l'intensification durable des productions agropastorales, iii) l'amélioration de la résilience des écosystèmes par leur restauration et leur gestion durable; iv) l'accès à l'eau souterraine pour les activités de cultures maraîchères indépendantes des conditions climatiques. La production de bioénergie permettra d'atténuer les changements climatiques (sources d'énergies efficaces en carbone, diminution de la pression sur les ressources forestières, restauration des sols dégradés, amélioration du stockage du carbone dans le sol). La catégorie de risque climatique est évaluée élevée.

D. Soutenabilité de la dette

42. Selon le Fonds monétaire international, la vulnérabilité de la dette reste modérée mais doit être surveillée de près. L'analyse de la viabilité de la dette mise à jour pour le Mali a confirmé un risque modéré de surendettement. Les programmes de soutien pluriannuels des principaux bailleurs ont expiré en 2017. Ces derniers ont

réduit leur appui budgétaire en 2018 mais devraient l'augmenter progressivement à partir de 2019.

43. Cependant, le déficit prévu de financement extérieur à court terme exerce une pression supplémentaire modérée sur la viabilité de la dette du Mali. La dette publique intérieure, en forte hausse en 2016 et 2017, traduit la stratégie du Gouvernement malien de recourir au financement intérieur pour compenser la baisse des décaissements de prêts et dons à l'étranger.

IV. Mise en œuvre

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

44. La mise en œuvre s'effectuera selon une approche de "faire faire" reposant sur des partenariats avec des prestataires qualifiés présents au niveau national et, en particulier, les organisations non gouvernementales internationales Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières et l'Organisation néerlandaise de développement, qui ont démontré leur avantage relatif dans le cadre de l'ASAP/PAPAM.
45. Le FIDA fait évoluer son portefeuille au Mali vers une gestion programmatique, pour améliorer l'efficacité des allocations, la performance et l'impact des projets. La gestion des projets sera centralisée dans un siège unique. Les fonctions permanentes d'ingénierie de projet concernent l'audit interne, la passation de marchés, le suivi-évaluation du programme de pays, la problématique femmes-hommes, et la gestion des savoirs et la communication.
46. Le MERIT sera placé sous la tutelle du Ministère de l'agriculture. Le comité de pilotage, organe d'orientation, sera créé par un acte du Ministère.
47. Une UCN du projet sera créée par décret. Elle sera responsable de la gestion des ressources et de la coordination des activités. Des coordinations régionales seront mises en place pour le suivi de la mise en œuvre des activités sur le terrain.
48. Le comité de pilotage sera présidé par le Ministère de l'agriculture ou son représentant, et le secrétariat sera assuré par l'UCN du projet. Un comité technique sera de plus mis en place (au niveau national et régional) pour traiter des questions opérationnelles et appuyer le comité de pilotage.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

49. L'UCN jouira de l'autonomie de gestion administrative et financière. Le service administratif et financier sera composé d'un responsable en la matière, d'un comptable national et d'un chef administratif et financier par région.
50. Les fonds du projet seront gérés selon les procédures en vigueur au Mali et selon celles du FIDA en matière de gestion financière et administrative des programmes. Ces procédures seront détaillées dans la lettre à l'emprunteur et dans le manuel de gestion administrative et financière du programme de pays. Le système comptable sera celui du système comptable ouest africain révisé, compatible avec les normes internationales et informatisé par logiciel.
51. La passation des marchés sera régie par le code et les nouvelles procédures en vigueur au Mali et acceptables au regard des principes du FIDA en la matière. Un plan de passation de marchés fondé sur le plan de travail et budget annuel sera élaboré chaque année.
52. Gouvernance. On définira plusieurs mesures destinées à assurer une atténuation du risque de mauvaise gouvernance et à instaurer une culture de la transparence à tous les niveaux, à l'image des projets en cours d'exécution du portefeuille du FIDA. Dans cette perspective, l'UCN mettra au point un système de suivi par une tierce partie qui donnera périodiquement la parole aux bénéficiaires.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

53. Le MERIT prévoit la mise en place d'un système de suivi-évaluation qui s'inscrira dans l'approche "programme de pays" en matière de mutualisation du suivi-évaluation et sera conforme aux exigences de satisfaction des besoins d'informations pour le suivi des politiques sectorielles et le système de mesure des résultats opérationnels.
54. Planification. La planification sera prévue dans le plan de travail et budget annuel. Elle sera élaborée de manière participative, par région, puis consolidée au niveau national.
55. Suivi-évaluation. Le système de suivi-évaluation du projet vise à satisfaire les besoins d'informations des parties prenantes sur les progrès réalisés en vue d'assurer son pilotage. Il reposera sur les orientations et directives du manuel des procédures de suivi-évaluation.
56. La gestion des savoirs sera complémentaire et articulée avec les activités de suivi-évaluation en amont et avec celles de communication en aval. Elle s'appuiera sur: i) les dimensions de repérage, de recensement, de documentation et de diffusion des savoirs; ii) la mise en réseau des acteurs, praticiens, détenteurs de savoirs et autres parties prenantes.
57. Plan de communication. La transparence et la communication concernant les résultats obtenus et l'utilisation des ressources ainsi que la participation des bénéficiaires constituent des piliers importants dans l'approche de la gestion axée sur les résultats.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

58. Comme il a déjà été mentionné, le MERIT repose dans son ensemble sur un concept innovant. Le projet poursuivra la démarche entreprise dans le cadre de l'ASAP/PAPAM, alliant la mise à l'échelle des succès capitalisés, et les tests d'innovations, dans un esprit d'amélioration permanente de l'intervention.
59. Dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables, le projet va ainsi innover par la promotion de bioénergies permettant de cuisiner, mais pouvant aussi être utilisées pour la production et la transformation agricoles.

C. Plans de mise en œuvre

Plans de préparation à la mise en œuvre et de démarrage

60. Les phases de prédémarrage et de démarrage du projet seront accélérées par la dynamique de programme de pays existant au Mali, qui permettra de s'appuyer en partie sur les équipes des projets en cours. À cet effet, un fonds d'appui au démarrage d'un montant de 131 000 EUR équivalant approximativement à 150 000 USD a été prévu; il servira notamment à couvrir la réalisation de l'étude de référence et d'un plan de ciblage assorti d'un échancier détaillé par zone et par activité, destiné à affiner le ciblage géographique.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

61. Les missions de supervision et de suivi seront assurées conjointement par le FIDA et par la partie nationale. L'examen à mi-parcours sera mené conjointement par le FIDA et par le Gouvernement à la fin de la troisième année. La mission d'achèvement, assortie d'un atelier de clôture, sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes, à la fin du projet.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

62. Un accord de financement entre la République du Mali et le FIDA constituera l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur pour la mise en place du MERIT. Un exemplaire de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
63. La République du Mali est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
64. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

65. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Mali un prêt, à des conditions particulièrement favorables de dix-neuf millions cent treize mille euros (19 113 000 EUR équivalant approximativement à 21 900 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Mali un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette de sept millions soixante-neuf mille euros (7 069 000 EUR équivalant approximativement à 8 100 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes, en substance, aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Gilbert F. Hougbo
Président

Accord de financement négocié

PRET NO. [numéro]
DON CSD NO. [numéro]

ACCORD DE FINANCEMENT

Projet Multi-Energies pour la Résilience et
la gestion Intégrée des Terroirs (MERIT)

Entre la

REPUBLIQUE DU MALI

Et le

FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Signé à Rome, Italie, et Bamako, Mali

ACCORD DE FINANCEMENT

Prêt No: _____
Don CSD No: _____

Nom du Projet: Projet Multi-Energies pour la Résilience et la gestion Intégrée des Terroirs (MERIT) ("le Projet")

La République du Mali ("l'Emprunteur/Bénéficiaire")

Et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA")

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE l'Emprunteur/Bénéficiaire a sollicité du Fonds un prêt et un don pour le financement du Projet MERIT;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent accord ("l'Accord") comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles qu'amendées en décembre 2018 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l'Emprunteur/Bénéficiaire un prêt et un don (le "financement"), que l'Emprunteur/Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du prêt est de dix-neuf millions cent mille Euros (19 100 000 Euros).

2. Le montant du don au titre du cadre de la soutenabilité de la dette est de sept millions cent mille Euros (7 100 000 Euros).

3. L'emprunt est consenti à des conditions particulièrement favorables sans intérêt, mais avec une commission de service fixe de trois quarts de point (0,75%), payable semestriellement au titre du service du prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé

d'amortissement de dix (10) ans à compter de sa date d'approbation par le Conseil d'Administration du Fonds.

4. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre pour cent et demi (4,5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente et un (31) à quarante (40).
5. La monnaie de paiement au titre du service du prêt et don CSD est l'Euro.
6. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et clôture le 31 décembre.
7. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service du prêt sont exigibles le 15 mai et le 15 novembre.
8. Un compte désigné est ouvert par l'Emprunteur/Bénéficiaire auprès d'un établissement bancaire de bonne réputation pour l'utilisation exclusive du Projet. En outre, le Projet tiendra un compte d'opérations en francs CFA pour chaque unité régionale auprès d'une banque commerciale. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit informer le Fonds des personnes autorisées à exploiter le compte désigné et les sous-comptes régionaux.
9. L'Emprunteur/Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de quatre millions deux cent cinquante-sept mille Euros (4 257 000 Euros), étalé sur la durée du Projet comme suit :

Année	Montant en Euro	Montant en CFA	Taux
Année1	468 270	307 164 984	11%
Année2	681 120	446 785 432	16%
Année3	936 540	614 329 969	22%
Année4	1 191 960	781 874 506	28%
Année5	723 690	474 709 521	17%
Année6	255 420	167 544 537	6%
Total	4 257 000	2 792 408 949	100%

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère en charge de l'Agriculture en tant que tutelle administrative et technique.
2. L'Emprunteur/Bénéficiaire reconnaît que, dans le cadre de la politique de restructuration du FIDA, il est impératif que le présent Accord entre en vigueur dans les 18 mois suivant son approbation par le Conseil d'Administration.
3. L'Emprunteur/Bénéficiaire reconnaît que, conformément à la politique de restructuration du FIDA, il est impératif que le premier décaissement prévu par le présent Accord ait lieu dans les 18 mois suivant la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

4. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.

5. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième (6ème) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur/Bénéficiaire et la date de clôture du financement sera fixée conformément aux Conditions générales. L'Accord entre en vigueur à la date de réception par le Fonds des Instruments de ratification.

Section D

1. Le Fonds administrera le prêt et le don et supervisera le Projet, et l'Emprunteur/Bénéficiaire mettra en œuvre et assurera sa propre administration et supervision du prêt, du don et du Projet.

Section E

1. Les éléments décrits à l'Annexe 3 sont désignés comme motifs supplémentaires de suspension du présent Accord.

2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux retraits:

- a) la non objection du FIDA à l'égard du Manuel de mise en œuvre du Projet;
- b) le personnel clé du Projet a été recruté conformément à la section II.10 de l'Annexe 1 du présent Accord, notamment: le (la) coordonnateur (trice) national (e), l'expert (e) technique national (e) en biogaz, l'expert (e) technique national (e) en agroécologie, l'expert (e) en ingénierie sociale, inclusion sociale, genre et renforcement des capacités, le (la) Responsable Administratif (ve) et Financier (ère) (RAF) et le (la) Responsable Suivi Evaluation (RSE);
- c) le présent Accord est ratifié par l'Emprunteur/Bénéficiaire.

3. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont les titres et adresses figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur/Bénéficiaire

Ministre de l'Economie et des Finances de la République du Mali
Ministère de l'Economie et des Finances
Hamdallaye ACI 2000
BP 234
Bamako, Mali
Tel: (+223) 20 22 5858 / 20 22 58 06
Fax: (+233) 20 22 19 14 / 20 22 16 54

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur/Bénéficiaire.

REPUBLIQUE DU MALI

Dr Boubou CISSE
Ministre de l'Economie et des Finances

Date : _____

FONDS INTERNATIONAL
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Gilbert F. Houngbo
Président

Date : _____

Annexe 1

Description du Projet et Dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. Population cible. Le Projet bénéficiera à plus de 42 000 ménages, soit environ 420 000 bénéficiaires dans sa zone d'intervention, dont au moins 50% de femmes et 30% de jeunes.

2. Zone d'intervention du Projet. La zone d'intervention de PAPAM/ASAP est située dans 6 cercles dans le sud des Régions de Kayes et de Sikasso. Le Projet MERIT élargira son intervention au sein des régions de Kayes et Sikasso et dans les régions de Koulikoro et Ségou, en se concentrant sur les zones soudanienne et soudano-guinéenne. La zone d'intervention de MERIT recoupe les zones d'intervention de FIER et INCLUSIF, avec lesquels des synergies dans la mise en œuvre seront recherchées.

3. Finalité. La finalité du Projet est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la réduction de la pauvreté et à la résilience, y compris la résilience climatique, des ruraux pauvres dans le sud du Mali.

4. Objectifs. L'objectif du Projet est l'amélioration durable de l'accès à des énergies renouvelables et de la productivité des sols. MERIT renforcera la résilience des écosystèmes face au climat par la promotion de sources d'énergie à faible émission.

5. Composantes. Le Projet comprendra deux composantes :

5.1. Composante 1. Promotion du nexus biodigesteur. La composante 1 est divisée en deux sous composantes.

5.1.1. Sous-composante 1.1. Renforcement du cadre institutionnel pour la promotion des énergies renouvelables. Le Projet promouvra un dialogue politique inclusif sur la question des énergies renouvelables et du biogaz en particulier, en appuyant la mise en place d'une plateforme multi-acteurs regroupant les parties prenantes publiques et privées. La réalisation d'études stratégiques et la mise en place de mécanismes de suivi permettra d'alimenter la plateforme avec des éléments concrets pour informer le dialogue politique. Le Projet renforcera les capacités des institutions nationales en charge du secteur des énergies renouvelables afin de les aider à remplir leur mandat. MERIT apportera un appui technique, scientifique et financier aux processus de formulation de politiques, stratégies et normes relatives aux biogaz, avec pour but final la formulation du programme national de promotion du biodigesteur. Enfin, il appuiera la mise en œuvre des réformes institutionnelles notamment celles visant à une meilleure concertation des acteurs.

5.1.2. Sous-composante 1.2. Diffusion du nexus économe en Gaz à Effet de Serre (GES) à l'échelle des ménages. Cette sous-composante appuiera la mise à l'échelle des technologies d'énergies renouvelables testées et validées dans le cadre du projet PAPAM/ASAP et comprendra quatre sous-activités principales : i) information, sensibilisation et promotion des énergies renouvelables; ii) diffusion de 5 000 biodigesteurs, 3 000 kits photovoltaïques et 50 000 foyers améliorés et lampes solaires ; iii) renforcement des capacités locales ; et iv) recherche et développement pour tester de nouvelles technologies. Afin de promouvoir toutes les activités liées aux énergies renouvelables relevant de la sous-composante, la chaîne d'approvisionnement, la distribution, la commercialisation, le financement et les services après-vente seront renforcés. Le Projet appuiera ainsi la formation des artisans spécialisés (maçons, menuisiers métalliques, électriciens, etc.) de façon à assurer la qualité de la construction et du service après-vente (pour les biodigesteurs en particulier). Les visites entre paysans seront encouragées afin de sensibiliser les communautés aux avantages du biogaz et d'autres énergies renouvelables. La diffusion des foyers améliorés et lampes solaires se fera à travers la mise en place de fonds rotatifs au niveau de chaque village, jetant les bases pour la durabilité de la diffusion de ces technologies.

5.2. Composante 2. Résilience des systèmes de production et gestion intégrée des terroirs. La composante 2 est divisée en deux sous composantes.

5.2.1. Sous-composante 2.1. Gestion intégrée des terroirs. MERIT mettra à l'échelle l'approche du PAPAM/ASAP d'appui aux communes pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'adaptation communaux (PCA) conformément au cadre de la politique agricole nationale. L'élaboration de 150 PCA est prévue et se fera selon une approche participative et ascendante de diagnostic et planification allant du village à la commune afin de prendre en compte les spécificités locales et d'assurer une meilleure appropriation des interventions. Les activités du PCA seront identifiées et exécutées selon une approche terroirs d'adaptation au changement climatique, et MERIT appuiera la mise en œuvre des activités prioritaires, telles que i) l'accès à l'eau souterraine pour l'usage maraîcher (système de forage et de pompage solaire) ; ii) la gestion durable des terres et des eaux par des pratiques de conservation des eaux et des sols sur 2 500 ha (définies et exécutées selon les spécificités de chaque zone) et d'agroforesterie (restauration de 3 720 ha de parcs agroforestiers). Les communautés seront appuyées dans l'élaboration de règles de gestion des ressources naturelles sous forme de conventions locales impliquant tous les usagers, et la mise en œuvre valorisera au mieux la main d'œuvre et les compétences locales (travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre – HIMO en synergie avec le Programme Alimentaire Mondial – PAM). La sécurisation foncière sera un aspect fondamental du Projet et MERIT appuiera les initiatives pour un meilleur accès à la terre et pour la réduction des conflits liés aux ressources naturelles par la mise en place ou le renforcement de 600 commissions foncières au niveau villageois (COFO-V).

5.2.2 Sous-composante 2.2. Biofertilisants et intégration agriculture/élevage/foresterie pour une intensification durable des systèmes de production. Cette sous-composante sera mise en œuvre selon une approche de test et diffusion d'innovations, couplée à un mécanisme de formation pour une diffusion à large échelle à travers : (i) Recherche-action et démonstrations, incluant la construction de 250 parcs améliorés afin d'améliorer les durées et conditions de parage des animaux ; le développement de référentiels techniques et la mise en place de parcelles de démonstration sur l'utilisation du biodigestat et le compostage (92 parcelles test avec l'Institut d'Economie Rurale – IER) et 420 parcelles de démonstration ; et la mise en place de 150 essais agroforestiers in-situ ; (ii) Vulgarisation et formation, avec la mise en place d'un champ-école paysan mixte (agroécologie et production fourragère) selon l'approche de gestion intégrée des productions et des déprédateurs développée par la FAO (GIPD) dans chacun des 1 250 villages d'intervention et l'appui à la mise en place de systèmes intégrés de maraîchage valorisant le biodigestat et d'autres formes de fumure organique au niveau des 150 nouveaux Petits Périmètres Maraîchers – PPM (sous-composante 2.1), et de 250 PPM existants et nécessitant un meilleur accompagnement ; (iii) Diffusion à large échelle, avec l'appui à l'installation de près de 2 500 parcs améliorés (contrepartie de 50% en nature attendue) et la professionnalisation de 42 producteurs de semences fourragères ; et l'appui à l'émergence d'un réseau de paysans relais ciblés parmi les facilitateurs et les apprenants des CEP.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. Organisation et gestion du Projet. Le Ministère en charge de l'Agriculture sera le ministère de tutelle technique et administrative du MERIT.

7. Unité de coordination du Projet (UCP). La coordination sera confiée à l'Unité de coordination nationale (UCN) du MERIT.

7.1 Composition.

L'UCN sera composée au niveau national de : (i) un (e) coordinateur (trice) national (e), qui assurera la coordination générale du Projet, et la direction de l'UCN ; (ii) un (e) expert (e) technique national (e) expert (e) en biogaz (responsable de la sous-composante 1.2) ; (iii) un (e) expert (e) technique national (e) expert(e) en agroécologie

(responsable des sous-composantes 2.1 et 2.2) ; (iv) un (e) expert (e) en ingénierie sociale, inclusion sociale, genre et renforcement des capacités ; (v) un (e) Responsable Administratif (ve) et Financier (RAF) Projet ; (vi) un (e) Responsable Suivi Evaluation (RSE) ; (vii) un (e) assistant (e) Suivi Evaluation ; (viii) un (e) Assistant (e) Administratif (ve). L'UCN sera composée au niveau des quatre antennes régionales: (i) un (e) assistant (e) technique régional (e) et (ii) un (e) assistant(e) suivi-évaluation régional.

7.2 Responsabilités.

L'UCN sera responsable de la gestion des ressources, la coordination des activités et le suivi des opérateurs et prestataires de services à travers des dispositifs de pilotage qui seront mis en place. Des coordinations régionales seront mises en place pour le suivi de la mise en œuvre des activités sur le terrain. Afin de se conformer à l'approche programme promue par le FIDA, un certain nombre de fonctions de l'UCN et des coordinations régionales seront mutualisées avec les autres projets FIDA.

8. Mise en œuvre du Projet et partenariats. La mise en œuvre s'effectuera selon une approche de « faire faire » reposant sur des partenariats avec des prestataires qualifiés présents au niveau national, et en particulier les ONG internationales Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) et l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV) et les prestataires locaux, qui ont démontré leur avantage comparatif dans le cadre du PAPAM/ASAP. La mise en œuvre du Projet se fera par ailleurs en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs institutionnels pertinents au regard des thématiques abordées : la Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) ; la Direction Nationale des Productions et des Industries Animales (DNPIA) du Ministère de l'Elevage ; les agences liées au Ministère de l'Energie (AMADER, ANADEB, AER) ; l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD), l'Institut d'Economie Rurale (IER), la Direction Nationale du Génie Rural (DNGR), la Direction Nationale de l'Assainissement, du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) .9. Système de Suivi Evaluation (SSE). Le SSE du Projet MERIT vise à satisfaire les besoins en informations des parties prenantes sur les progrès réalisés en vue d'assurer son pilotage. Il reposera sur les orientations et directives du manuel des procédures de suivi-évaluation. Les activités de suivi-évaluation seront articulées autour du suivi continu de l'avancement des activités et la mesure des résultats atteints à différents niveaux de la chaîne des résultats. Le SSE prévu s'appuiera ainsi sur quatre principaux piliers à savoir (i) les acteurs parties prenantes du SSE ; (ii) le cadre logique et les PTBA qui définissent les centres d'intérêt de la mise en œuvre du Projet; (iii); les procédures, outils et mécanismes de SSE qui seront largement décrits dans le manuel de suivi-évaluation (qui sera développé au démarrage du Projet) et (iv) les données et la plateforme informatique de SSE qui permettent de modéliser le Système de Suivi-Evaluation.

10. Recrutement: Le recrutement du personnel du Projet se fera par voie d'appel à candidature publié dans la presse nationale selon les procédures de l'Emprunteur/Bénéficiaire sur la base des contrats à durée déterminée renouvelables annuellement en fonction des résultats de l'évaluation de la performance. Le recrutement du personnel du Projet et le cas échéant la décision de mettre fin aux contrats seront soumis à l'Avis de Non Objection préalable du FIDA.

11. Egalité: Toute discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'appartenance ethnique ou religieuse, lors du recrutement du personnel du Projet, ne sera pas admissible. Cependant, l'Emprunteur/Bénéficiaire s'engage, à compétence égale, à privilégier les candidatures féminines, notamment aux emplois de cadres à pourvoir dans le cadre du Projet.

12. Manuel de mise en œuvre de Projet. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la lettre à l'Emprunteur/Bénéficiaire et dans le manuel de gestion administrative et financière du Programme-pays. Le système de suivi évaluation et la planification sont présentés dans le manuel d'opérations.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du prêt. a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le produit du prêt ainsi que le montant du don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégories	Montant alloué au titre du prêt FIDA (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du Don FIDA (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Biens & Services & Intrants	4 350 000	1 620 000	100% TTC
II. Formations et ateliers	2 450 000	910 000	100% TTC
III. Assistance Technique Internationale	2 140 000	800 000	100% TTC
IV. Assistance Technique Nationale	3 750 000	1 400 000	100% TTC
V. Coûts de fonctionnement	4 500 000	1 660 000	100%
VI. Non alloué	1 910 000	710 000	
Total	19 100 000	7 100 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses relatives à la catégorie I - Biens & Services & Intrants, incluent également les dépenses liées aux Travaux, Véhicules & Equipements.
- ii) Les dépenses relatives à la catégorie II - Formations et ateliers, incluent également les dépenses liées aux Etudes.
- iii) Les dépenses relatives à la catégorie V - Coûts de fonctionnement, incluent également les dépenses liées aux Salaires et Indemnités.

2. Modalités de décaissement

Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage (dans les catégories suivantes : I, II, et IV) engagés avant la satisfaction des Conditions Préalables au retrait ne doivent pas dépasser un montant total de cent trente et un mille Euros (131 000 Euros). Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront l'avis de non objection du FIDA pour être considérées comme autorisées.

3. Arrangements en matière de passation des marchés

L'acquisition de biens, travaux et services financés par l'Accord sera régie par le Code et les procédures en vigueur en République du Mali dans la mesure où ils sont conformes aux Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA. Un plan de passation de marchés basé sur le PTBA sera élaboré chaque année. Ce plan spécifiera, entre autres, les méthodes de passation, les coûts estimatifs, l'échéancier.

Annexe 3

Clauses particulières

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxvii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit de l’Emprunteur/Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l’Emprunteur/Bénéficiaire n’a pas respecté l’une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d’avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet:

1. Dans les six mois suivant l’entrée en vigueur de l’accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets financés par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant la date d’entrée en vigueur de l’Accord de financement, le Projet conclura un protocole d’accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptable et de rapportage.

3. Planification, suivi et évaluation. L’Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d’Evaluation (PS) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d’entrée en vigueur du présent Accord.

4. Populations autochtones (PA). L’Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que les préoccupations des PA soient dûment prises en compte dans la mise en œuvre du Projet et, à cette fin, veillera à ce que:

(a) le Projet est exécuté conformément aux dispositions applicables de la législation nationale de propriété intellectuelle applicable;

b) les populations autochtones sont représentées de manière adéquate et équitable dans toute la planification locale des activités du Projet;

c) les droits des populations autochtones sont dûment respectés;

d) les communautés autochtones participent au dialogue politique et à la gouvernance locale;

e) les termes des Déclarations, Pactes et/ou Conventions ratifiés par l’Emprunteur/Bénéficiaire à ce sujet sont respectés⁷;

f) le Projet ne comportera pas d’empiètement sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par les communautés autochtones.

5. Sécurité du régime foncier. L’Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que les procédures d’acquisition des terres soient déjà achevées et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

6. Conformité aux procédures d’évaluation sociale environnementale et climatique (SECAP). L’Emprunteur/Bénéficiaire veillera à ce que le Projet soit mis en œuvre conformément au SECAP du FIDA.

7. Environnement et garanties sociales. L’Emprunteur/Bénéficiaire veille à ce que: a) toutes les activités du Projet soient mises en œuvre dans le strict respect des lois/réglementations pertinentes de l’Emprunteur/Bénéficiaire; b) toutes les activités du Projet tiennent particulièrement compte de la participation et des pratiques des

⁷ Voir BIT 169, 1989, une fois ratifié.

populations de minorités ethniques, conformément à la Politique du FIDA sur les peuples autochtones (2009), selon le cas; c) les propositions de travaux de génie civil incluent la confirmation qu'aucune acquisition ou réinstallation involontaire de terres n'est requise dans le cadre du Projet . En cas d'acquisition imprévue de terres ou de réinstallation involontaire dans le cadre du Projet, l'Emprunteur/Bénéficiaire doit immédiatement informer le Fonds et préparer les documents de planification nécessaires; d) les hommes et les femmes reçoivent une rémunération égale pour un travail de valeur égale au titre du Projet; e) le recours au travail des enfants n'est pas prévu dans le Projet.

8. Mesures anticorruption. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet organisera une formation pour toute l'équipe du Projet sur la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption et enverra la preuve de la formation au Responsable des Finances pour le Mali auprès du FIDA.

9. Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements. L'Emprunteur/Bénéficiaire doit s'assurer que:

- a) tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés à l'UCN, aux antennes régionales et aux autres agents d'exécution pour la mise en œuvre du MERIT;
- b) les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs ^{8&9}				Moyens de vérification			Risques
	Noms	Références	Mi-parcours	Fin	Sources	Fréquences	Respons.	
Portée								
	1. Nombre de personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet	0	85 000	180 000 (50% femmes, 30% jeunes)	SSE/ base de données	Au fur et à mesure	UCN	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité socio-économique du pays
	2.a Nombre correspondant de ménages touchés	0	20 000	42 000				
	2.b Estimation du nombre total correspondant de membres des ménages	0	200 000	420 000 (50% femmes, 30% jeunes)				
Objectif général								
Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la réduction de la pauvreté et à la résilience, y compris la résilience climatique, des ruraux pauvres dans le sud du Mali	3. Pourcentage des ménages ayant connu une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les villages ciblés	0	50%	75%	Evaluation d'impact (MPAT)	Année 1 et 6	Gouvernement & FIDA	<ul style="list-style-type: none"> • Instabilité socio-économique du pays
Objectif de développement du Projet								
Amélioration durable de l'accès à des énergies renouvelables et de la productivité des sols	4. Nombre de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (CO2) évitées ou de carbone fixé (3.2.1)	0	620 548	1 537 809 ¹⁰	Rapports des opérateurs et SSE du Projet Evaluation Ex-ACT	Annuelle	UCN et opérateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Retards à la mise en œuvre • Dissémination lente de la technologie
Composante 1. Promotion du couplage biodigester/kit photovoltaïque								
Effet 1: Les ruraux ont accès à des énergies propres et renouvelables	5. Nombre de ménages déclarant une diminution significative du temps consacré à la collecte de combustible (3.2.3)	0	7 000	12 500	Enquête d'effets	Annuelle à partir de la 3 ^{ème} année	UCN et Opérateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'animaux stabulés et déjections animales insuffisantes ; • Retard dans l'approbation de la stratégie nationale • Difficultés d'adoption des technologies en raison de spécificités culturelles
Produit 1.1: Un mécanisme et un cadre de coordination et de concertation national (intersectoriel, public/privé) sur le biogaz est mis en place	6. Un cadre de concertation réunissant les différentes institutions publiques et les représentants du secteur privé en charge de la question du biogaz, est opérationnel (Politique 2)	0	1	1	Rapport d'activités projet	Annuel	Gouvernement	
Produit 1.2: Des politiques, stratégies et programmes nationaux qui œuvrent en faveur de promotion du biogaz	7. Nombre de politiques, stratégies, programmes, législations et normes (désagrégé par type de produit) produits avec l'appui du projet et	0	1 politique / 3 stratégies / 1 réglementation	2 politiques / 5 stratégies / 2 réglementations	Rapport d'activités projet	Annuel	Gouvernement	

⁸ Désagrégés par genre et âge (hommes, femmes et jeunes de 15-40 ans) autant que possible.

⁹ Indicateurs de base du Système de Mesure des Résultats Opérationnels (SMRO ex-SYGR).

¹⁰ En fin de période de capitalisation (après 20 ans: 6 ans de projet et 14 années de capitalisation): les effets de l'atténuation devraient atteindre 5 933 577 tonnes de CO_{2eq}.

Synthèse/Résultats	Indicateurs ^{8&9}				Moyens de vérification			Risques
	Noms	Références	Mi-parcours	Fin	Sources	Fréquences	Respons.	
sont développés/formulés/revus	adoptés (Politique 3)							
Produit 1.3: Le couplage économe en GES est diffusé	8. Nombre de biodigesteurs/kits photovoltaïques/foyers améliorés/lampes solaires installés	650 biodig. 600 kits PV 0 FA & LS	3 550 biodig. 2 200 kits PV 23 000 FA & LS	5 650 biodig. 3 600 kits PV 50 000 FA & LS	SSE et rapports projet	Annuelle	Prestataires et UCN	
Composante 2. Résilience des systèmes de production et gestion intégrée des Terroirs								
Effet 2 : La productivité des sols est durablement améliorée	9. Pourcentage de personnes/ménages déclarant une augmentation de la production (1.2.4)	0%	60%	80%	Enquête d'effets	Annuelle à partir de la 3 ^{ème} année	Prestataires et UCN	<ul style="list-style-type: none"> • Participation limitée des producteurs locaux dans les différents processus d'apprentissage, • Epuisement ou carence des ressources en eau pour les différents usages sous l'effet des sécheresses répétées
	10. Pourcentage de personnes déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes face aux changements climatiques (3.2.2)	0%	60%	80%	Enquête d'effets	Annuelle à partir de la 3 ^{ème} année	Prestataires et UCN	
Produit 2.1: Les terroirs villageois sont gérés de façon durable	11. Nombre de PCA mis en place	30	155	180	Documents des PCA	Annuel	Communes	
	12. Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat (3.1.4)	0	6 850	19 720	Rapports d'activités et SSE	Annuelle	UCN, Prestataires et Producteurs	
Produit 2.2: Les petits producteurs, hommes et femmes, bénéficient d'un accès sécurisé au foncier	13. Nombre de Commissions Foncières Villageoises appuyées	0	300	600	Rapports d'activités et SSE	Annuelle	UCN et Collectivités	
Produit 2.3: La disponibilité (quantité et régularité) en déjections animales au niveau du foyer est améliorée	14. Nombre d'hectares mis en production de fourrage	0	2 900	5 000	Rapport d'activités et SSE	Annuelle	Prestataires et UCN	
	15. Nombre de parcs améliorés mis en place	0	1 080	2 740	SSE et Rapport prestataires	Annuelle	Prestataires et UCN	
Produit 2.4: Les petits producteurs sont formés sur les pratiques d'agriculture résiliente face aux changements climatiques	16. Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production (1.1.4)	0	20 000	41 000	Rapports de formation et SSE	Annuelle	Prestataires et UCN	

Cadre intégré des risques

IRF			
Catégories de risque	Probabilité du risque (H, M, L)	Impact du risque (H, M, L)	Atténuation, commentaires
1. Politique et gouvernance	H/M	M/L	Voir ci-dessous
2. Macroéconomique	M	L	
3. Stratégies et politiques de secteurs	M	M	
4. Formulation technique du projet	L	M	
5. Capacités institutionnelles pour la mise en œuvre et la durabilité	H/M	M	
6. Fiduciaire	M	H	
7. Passation de marchés	M	H	
8. Acteurs	M/L	M	
9. Environnemental et social	L	M	
Global	M	M	

Catégories de risque	Mesures d'atténuation proposées
1. Politique et gouvernance	
Manque de continuité de l'action gouvernementale dans les secteurs couverts par le projet	L'implication de tous les secteurs dès le démarrage du projet permettra de garantir une continuité des interlocuteurs en cas de restructuration des institutions
Insécurité limitant la portée géographique du projet	Couverture géographique limitée aux zones d'intervention sécurisées
La situation interne au Mali concernant le niveau de corruption continue à se dégrader (comme constaté par l'ONG Transparency International) se répercutant négativement sur la gouvernance au niveau du programme de pays FIDA au Mali.	Instauration d'une culture de transparence à tous les niveaux à l'image des projets en cours: <ul style="list-style-type: none"> • Les comptes du projet seront audités annuellement par un cabinet d'audit externe dont les termes de référence et les rapports finaux seront approuvés et révisés par le FIDA ; • Le compte désigné sera géré avec un système de double signature par des signataires autorisés et approuvés par le FIDA.
4. Formulation technique du projet	
Difficultés techniques sur les biodigesteurs et kits photovoltaïques	Formation à l'entretien et à la maintenance. Mise en place de réseaux d'artisans à même de réparer les matériels.
Interruption de l'alimentation des biodigesteurs au cours de l'année	Hausse de la production de fourrage et diffusion de parcs améliorés permettant la fixation du bétail à proximité du biodigesteur toute l'année.
Crise zoo sanitaire (épidémie de fièvre aphteuse ou autre maladie contagieuse affectant les bovins)	Partenariat technique rapproché avec le projet PADEL de la Banque Mondiale
Manque d'adhésion et de participation active des bénéficiaires de formations (CEP, démonstrations, essais in-situ)	Réunions de sensibilisation sur la démarche d'accompagnement des producteurs Etablissement de diagnostics participatifs Sélection rigoureuse des facilitateurs CEP et des producteurs impliqués dans les tests et démonstrations
5. Capacités institutionnelles pour la mise en œuvre et la durabilité	
Manque de coordination entre les parties prenantes (acteurs institutionnels et partenaires) impliquées dans la mise en œuvre de MERIT se traduisant par une	Coordination effective des acteurs garantie par : <ol style="list-style-type: none"> 1. Les mécanismes et instances de coordination : (i) au niveau du cadre de gestion du projet (comité de pilotage et comités techniques nationaux et régionaux=) ; et (ii) au niveau de la composante 1, avec la mise en place d'une

moindre appropriation et impacts du projet, conflits entre parties prenantes	plateforme de coordination réunissant tous les acteurs pertinents du secteur du biogaz. 2. L'approche programmatique adoptée par les projets MERIT, FIER et INCLUSIF, garantissant l'harmonisation de la mise en œuvre des activités du FIDA au Mali, ainsi qu'un dialogue politique incluant tous les Ministères pertinents. 3. <u>Un flux de communication régulier sera facilité par l'UCN et contribuera à améliorer la coordination et les échanges de bonne pratiques, permettant ainsi une meilleure coordination entre parties prenantes.</u>
Retard dans l'approbation de la stratégie nationale de promotion des biodigesteurs	Groupe de travail multi-acteurs déjà en place. Développement de partenariats avec les différents PTF intéressés à l'approche
La faible performance du personnel et du cadre organisationnel du Programme FIDA au Mali se reflète négativement sur l'ensemble du portefeuille.	L'opérationnalisation des fonctions mutualisées de FIER et INCLUSIF contribueront à atténuer les insuffisances pour MERIT dès le démarrage. La reconduction d'une partie du personnel l'ASAP qui a fait preuve d'une bonne performance avec le projet PAPAM et la présence d'un observateur lors des autres recrutements permettront la dotation du projet en ressources qualifiées. En outre, le Responsable Administratif et Financier sera recruté avant les autres agents financiers pour permettre une meilleure sélection du reste de l'équipe.
6. Fiduciaire	
Le projet n'adopte pas les meilleurs pratiques en termes de procédures administratives et financières.	Des dispositions seront prises pour assurer l'audit interne de MERIT à l'image des autres projets. L'opérationnalisation de la fonction d'audit interne commune aux projets FIER et INCLUSIF avant le démarrage sera un atout pour un meilleur suivi et contrôle de procédures.
Le système comptable ne permet pas une lecture claire et une analyse fiable des comptes du projet.	L'imputation comptable, le suivi des engagements financiers et des réalisations financières s'appuiera sur l'utilisation de Tom2v2. Ce dispositif permettra une lecture facile des flux des fonds en termes de ressources et d'emplois. Ainsi, le RFI sera généré automatiquement et aux fréquences souhaitées.
9. Environnemental et social	
Accès à l'eau insuffisant sous l'effet des changements climatiques et surexploitation des ressources en eau par le projet	Ciblage fondé sur la disponibilité d'eau au niveau du village Suivi de la nappe pour évaluer l'influence du biodigesteur sur la ressource en eau Activités de Gestion Durable des Terres et de l'Eau Diffusion de solutions pour le stockage de l'eau (associées aux parcs améliorés ou à titre de pilote en partenariat avec le Brésil).
Critères pour la mise en place de biodigesteurs limitant l'accès aux ruraux les plus pauvres	Diffusion de modèles de biodigesteur de plus petite taille et d'innovations (couplage aux latrines, flexible BioBolsa) permettant de cibler des ménages avec moins d'animaux. Ciblage de ménages de grande taille (statistiquement plus vulnérables)

Autres	
Retard dans le démarrage du projet	Approche programme permettant d'accélérer le démarrage Partenaires de mise en œuvre pré-identifiés sur la base de la performance et de l'expérience du PAPAM/ASAP
Changements climatiques : sécheresses plus fréquentes, rendant difficile l'accès à l'eau et limitant la continuité du processus de fonctionnement des biodigesteurs	Ciblage des villages par la DNH, pour assurer la disponibilité en eau. Renforcement des activités complémentaires d'implantation de périmètres maraichers et d'accès à la nappe profonde pérenne même en période de sécheresse. Suivi national de la ressource en eau souterraine et système d'alerte
Changements climatiques : sécheresses plus fréquentes renforçant les pertes agricoles et le développement des ravageurs	Promotion des mesures de gestion durable du sol (CES/DRS) Formation à l'utilisation de biopesticides accessibles localement pour la lutte contre le développement des ravageurs et maladies et aux techniques agropastorales intégrées.